



Producteur de Jus de Pomme et Cidres Biologiques, de Pommeau de Normandie et de Calvados Pays d'Auge, le Manoir d'Apréval est une propriété familiale située à Pennedepie, dans le Nord Pays d'Auge entre Honfleur et Deauville-Trouville.

Ouvert au public depuis plus de 20 ans, nous proposons différentes formules de visites guidées et commentées de notre site de production : des vergers au chai, en passant par le pressoir et la cuverie, nous vous ferons partager les méthodes de fabrication de nos produits.

La visite guidée dure environ 40 minutes et peut être suivie par une dégustation, une collation, un jeu ou un repas.

## NOS FORMULES DE VISITE Groupes 2021

Valables pour les groupes à partir de 20 personnes

Prix par personne / gratuités chauffeur(s) et  
1 guide (ou accompagnateur)

**VISITE APREVAL** 4 € TTC (3,34 € HT)  
MAXIMUM 2 x 50 personnes

Visite guidée suivie de la dégustation des 3 fleurons de notre production : Cidre, Pommeau de Normandie et Calvados AOC Pays d'Auge « Réserve » 4 ans. DUREE 1h-1h15

### VISITES GOURMANDES

**VISITE PAIN D'ÉPICES** 7,05 € TTC (6,11 € HT)  
MAXIMUM 2 x 50 personnes

Visite guidée suivie de la dégustation d'un délicieux pain d'épices artisanal accompagné de notre Cidre, Pommeau de Normandie et Calvados AOC Pays d'Auge. DUREE 1h15

**VISITE FROMAGES** 10,70 € TTC (9,43 € HT)  
MAXIMUM 2 x 50 personnes

Visite guidée suivie de la dégustation des 3 incontournables fromages normands (Camembert, Pont L'Évêque, Livarot) en association avec notre Cidre, Pommeau de Normandie et Calvados AOC Pays d'Auge. DUREE 1h30

**VISITE TARTE AUX POMMES** 11,90 € TTC (10,52 € HT)  
MAXIMUM 50 personnes

Dans l'après-midi, après votre visite guidée, vous dégusterez une délicieuse tarte aux pommes accompagnée de crème fraîche normande et de notre Cidre, Pommeau de Normandie et Calvados AOC Pays d'Auge. DUREE 1h30

### VISITE - JEU

**VISITE JEU CROQUE** 14,90 € TTC (12,94 € HT)  
MAXIMUM 40 personnes

Venez découvrir notre « savoir-faire » dans une ambiance de challenge par équipe.

Au programme : visite du domaine, quiz sur la pomme, dégustations à l'aveugle et épreuve de rapidité, et bien sûr une dégustation de notre Cidre, Pommeau de Normandie et Calvados AOC Pays d'Auge.

La meilleure équipe remportera un cadeau ainsi que le diplôme de « Grand Chevalier de la Pomme ». DUREE 2h30

### VISITES AVEC REPAS

**BUFFET NORMAND** 30,10 € TTC (26,95 € HT)  
MAXIMUM 50 personnes

Pommeau en apéritif, Cidre, terrine de campagne, salade verte et tomates au vinaigre de cidre, concombres à la crème, pommes de terre rissolées, fromages normands (Camembert, Pont l'Évêque, Livarot), pain d'épices artisanal, café et digestif : Calvados « Réserve » 4 ans. DUREE 2h

**BUFFET AUGERON** 37,90 € TTC (34,04 € HT)  
MAXIMUM 50 personnes

Pommeau en apéritif, Cidre, rillettes de volaille, rôti de bœuf froid, pommes de terre rissolées et légumes grillés, fromages normands, tarte aux pommes, café et digestif : Calvados « Réserve » 4 ans. DUREE 2h30

**DEJEUNER AUGERON** 40,90 € TTC (36,77 € HT)  
MAXIMUM 40 personnes - Menu Augeron servi à table

**DEJEUNER PAYS D'AUGE** 45,10 € TTC (40,59 € HT)  
MAXIMUM 40 personnes - Servi à table

Pommeau en apéritif, Cidre, entrée de poisson, poulet « Vallée d'Auge » sauce crème-Calvados, pommes de terre rissolées et tomates au four, fromages normands, tarte aux pommes, café et digestif : Calvados « Grande Réserve » 10 ans. DUREE 3h minimum



« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. »

TVA appliquée : 20% sur les visites et boissons alcoolisées et 10% sur les repas et collations

Manoir d'Apréval - 15 chemin des Mesliers  
14600 Pennedepie - FRANCE  
Tel : +33(0)2.31.14.88.24 - Fax : +33(0)2.31.81.28.38  
E-mail : apreval@apreval.com - www.apreval.com



# Conditions Générales de Vente

## FORMULES DE VISITE

### Groupes 2021

Valables pour les groupes à partir de 20 personnes

#### Nombre de participants

Nos formules groupe sont valables pour des groupes de **20 personnes minimum**.

Le **nombre maximum** de participants dépend de la formule choisie :

- **100** pour la visite *Apreval* ou *Pain d'Épices* ou *Fromages* (les groupes de plus de 50 personnes seront fractionnés en **sous-groupes de 50 personnes maximum**)
- **50** pour la visite *Tarte aux pommes* et les visites *Buffet normand* ou *Buffet Augeron* ;
- **40** pour la visite *Jeu croque* et les visites *Déjeuner Augeron* et *Déjeuner Pays d'Auge*.

#### Tarifs - Gratuités

Nos tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre. Il s'agit du prix par personne pour 20 personnes minimum.

Pour toutes les formules, nous accordons la gratuité **au(x) chauffeur(s) et à un guide ou un accompagnateur**.

#### Pose d'option

La pose d'option est possible. La demande devra être faite **par écrit** puis confirmée par le demandeur, également par écrit, au plus tard **30 jours avant** la date de la prestation pour les visites REPAS et **15 jours avant** pour les autres visites.

La pose puis l'annulation ou la confirmation de l'option doivent avoir été **validées par écrit par le Manoir d'Apreval**.

Les options sont valables un mois, renouvelable 2 fois sur demande écrite.

#### Réservation - Acomptes

Les réservations sont prises en compte à réception d'une **demande écrite** (e-mail, fax ou courrier) du demandeur et doivent avoir été **validées par écrit par le Manoir d'Apreval**.

La demande de réservation devra comporter obligatoirement les éléments suivants : le nom et l'adresse de facturation, la visite choisie, la date et l'horaire de la visite, le nombre approximatif de participants (chauffeur(s) et guide ou accompagnateur compris).

La réservation ne sera effective qu'à réception d'un **acompte** (par chèque, virement ou carte bancaire) qui sera encaissé au moment de la réservation et dont le montant dépend de la prestation choisie et du nombre de participants communiqué lors de la réservation (sauf entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval) :

- Pour la visite *Apreval*, un acompte de **20%** du montant de la prestation vous sera demandé.
- Pour la visite *Fromages* ou *Pain d'épices* ou *Tarte aux pommes* ou *Jeu croque*, il est de **30%** du montant de la prestation.
- Pour les visites REPAS (*Buffet normand*, *Buffet* ou *Déjeuner Augeron*, *Déjeuner Pays d'Auge*), il est de **40%** du montant de la prestation.

La **confirmation du nombre de participants** (chauffeur(s) et guide ou accompagnateur compris) devra être faite dès que possible et au plus tard **la veille** de la prestation pour la visite *Apreval*, **10 jours avant** pour la visite *Pain d'Épices*, *Fromages*, *Tarte aux pommes* ou *Jeu croque* et **15 jours avant** pour les visites REPAS.

#### Modalités de paiement - délai

Le montant total TTC de la facture ou le solde (acompte déduit) sera à régler soit **sur place le jour de la visite** (paiement par chèque, carte bancaire ou espèces), soit **à réception de facture** après la visite (paiement par chèque, carte ou virement bancaire).

Toute autre modalité de paiement est soumise à entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval.

#### Annulation - Modification du nombre de participants

- Pour la visite *Apreval*, l'**annulation** de la réservation est possible sans pénalité **jusqu'à 12h la veille** de la prestation. En cas d'annulation passée ce délai, l'acompte de 20% versé lors de la réservation ne vous sera pas restitué et restera acquis par le Manoir d'Apreval.
- Pour la visite *Fromages* ou *Pain d'épices* ou *Tarte aux pommes* ou *Jeu croque*, si l'annulation intervient moins de **10**

**jours avant** la date de la prestation, l'acompte de 30% versé lors de la réservation ne vous sera pas restitué et restera acquis par le Manoir d'Apreval.

- Pour les visites REPAS (*Buffet normand*, *Buffet* ou *Déjeuner Augeron*, *Déjeuner Pays d'Auge*), l'acompte de 40% versé lors de la réservation restera acquis par le Manoir d'Apreval pour toute annulation intervenant moins de **15 jours avant** la date de la prestation.

Toute modification du nombre confirmé de participants (à la hausse ou à la baisse) devra être signalée dès que possible et au plus tard :

- **à l'arrivée du groupe** (avant le début de la visite) pour la visite *Apreval* ;
- **5 jours avant** pour la visite *Fromages* ou *Pain d'épices* ou *Tarte aux pommes* ou *Jeu croque* ;
- **8 jours avant** pour les visites REPAS (*Buffet normand*, *Buffet* ou *Déjeuner Augeron*, *Déjeuner Pays d'Auge*).

Aucune **modification à la hausse** de ce nombre ne pourra avoir lieu passé ce délai.

Pour toute **modification à la baisse** non signalée ou faite passé ce délai, des frais correspondants au montant de l'acompte versé pour la prestation seront appliqués (sauf entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval).

